

**DESTINATAIRES** : Parents des élèves

**DATE** : Le mardi 11 janvier 2022

**OBJET** : Mesures sanitaires lors du retour en classe

---

Chers parents,

À ce jour, le retour des élèves en classe est prévu le 17 janvier prochain. Dans ce contexte, le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) souhaite vous informer de certaines mesures sanitaires qui ont récemment été modifiées.

### **Masques d'intervention, mesures d'hygiène et autotests**

Lors du retour en classe, des masques d'intervention seront remis aux élèves et au personnel du CSSCV. Le masque devra être porté par tous les élèves du primaire et du secondaire lors des déplacements dans l'école, dans les aires communes, au service de garde ainsi que lors du transport scolaire. Pour les élèves du préscolaire, le port du masque d'intervention sera obligatoire uniquement dans le transport scolaire. Jusqu'ici limité à 2 par jour par élève, un plus grand nombre de masques sera dorénavant disponible pour ceux qui en auront besoin. De plus, la distribution des autotests débutée en décembre dernier reprendra lors des semaines du 17 et du 24 janvier.

### **Période d'isolement**

Les nouvelles directives de la santé publique modifient la période d'isolement des membres du personnel scolaire ainsi que des élèves adéquatement vaccinés qui contractent la COVID-19. Désormais, ceux-ci devront s'isoler pour une période de cinq jours suivants l'apparition de symptômes. Une fois les symptômes disparus ou en régression et après au moins 24 heures sans fièvre, il sera possible de reprendre les activités habituelles à condition de porter un masque d'intervention et de respecter, dans la mesure du possible, une distanciation de deux mètres pendant cinq (autres) journées.

### **Épreuves ministérielles et bulletins**

Un nouvel horaire relatif aux épreuves ministérielles sera rendu disponible sous peu. Les épreuves auront lieu au cours des semaines du 24 et du 31 janvier prochain. Aussi, suivant l'annulation des examens de la première étape de décembre dernier, tout indique que la date limite de transmission du bulletin sera remise au 11 février prochain.

En vous souhaitant une excellente journée.

